

225C1626
FR0011981968-FS0797

23 septembre 2025

Déclarations de franchissements de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DECLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

WORLDLINE

(Euronext Paris)

1. Par courriers reçus le 23 septembre 2025, la société Barclays Plc (1 Churchill Place, Londres, E14 5HP, Royaume-Uni) a déclaré avoir franchi en hausse, le 18 septembre 2025, indirectement, le seuil de 5% du capital de la société WORLDLINE et détenir indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 14 259 528 actions WORLDLINE représentant autant de droits de vote, soit 5,02% du capital et 4,34% des droits de vote de cette société¹, répartis comme suit :

	Actions et droit de vote	% capital	% droits de vote
Barclays Bank Plc	56 355	0,02	0,02
Barclays Capital Securities Limited	14 203 173	5,002	4,32
Total Barclays Plc	14 259 528	5,02	4,34

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions WORLDLINE sur le marché.

A cette occasion, la société Barclays Capital Securities Limited a franchi en hausse le même seuil.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce et de l'article 223-14 IV du règlement général, la société Barclays Plc a précisé détenir à précisé détenir 2 769 870 actions WORLDLINE (prises en compte au premier alinéa) résultant de la détention de contrats « *right to recall* » sans échéance.

En outre, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 IV et V du règlement général, la société Barclays Plc a précisé détenir 7 387 141 actions WORLDLINE (prises en compte au premier alinéa) dont (i) 780 730 actions WORLDLINE résultant de la détention de contrats « *contracts for difference* » à dénouement en espèces, sans échéance, (ii) 170 152 actions WORLDLINE résultant de la détention de contrats « *equity swap* » à dénouement en espèces, exerçables entre le 10 février 2027 et le 17 mai 2027, et (iii) 6 436 259 actions WORLDLINE résultant de la détention de contrats « *portfolio swap* » à dénouement en espèces, exerçables entre le 24 octobre 2025 et le 12 juin 2028.

¹ Sur la base d'un capital composé de 283 964 175 actions représentant 328 699 576 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

2. Par les mêmes courriers, la société Barclays Plc a déclaré avoir franchi en baisse, le 19 septembre 2025, indirectement, le seuil de 5% du capital de la société WORLDLINE et détenir indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 13 952 314 actions WORLDLINE représentant autant de droits de vote, soit 4,91% du capital et 4,25% des droits de vote de cette société², répartis comme suit :

	Actions et droit de vote	% capital	% droits de vote
Barclays Bank Plc	57 418	0,02	0,02
Barclays Capital Securities Limited	13 894 896	4,89	4,23
Total Barclays Plc	13 952 314	4,91	4,25

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions WORLDLINE sur le marché.

A cette occasion, la société Barclays Capital Securities Limited a franchi en baisse le même seuil.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce et de l'article 223-14 IV du règlement général, la société Barclays Plc a précisé détenir à précisé détenir 2 938 174 actions WORLDLINE (prises en compte au premier alinéa) résultant de la détention de contrats « *right to recall* » sans échéance.

En outre, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 IV et V du règlement général, la société Barclays Plc a précisé détenir 7 679 374 actions WORLDLINE (prises en compte au premier alinéa) dont (i) 838 970 actions WORLDLINE résultant de la détention de contrats « *contracts for difference* » à dénouement en espèces, sans échéance, (ii) 170 152 actions WORLDLINE résultant de la détention de contrats « *equity swap* » à dénouement en espèces, exerçables entre le 10 février 2027 et le 17 mai 2027, et (iii) 6 670 252 actions WORLDLINE résultant de la détention de contrats « *portfolio swap* » à dénouement en espèces, exerçables entre le 24 octobre 2025 et le 12 juin 2028.
